## Le tribunal judiciaire de Val de Briey recrute des conciliateurs de justice

Le conciliateur de justice est un bénévole qui a pour mission de rechercher le règlement amiable des différends qui lui sont soumis, que les parties aient ou non saisi un juge. Il perçoit une indemnité forfaitaire pour couvrir ses dépenses de secrétariat, de téléphone, de matériels informatiques, de documentation et d'affranchissement qu'il expose dans l'exercice de ses fonctions.

Si vous souhaitez exercer la fonction de conciliateur de justice auprès du tribunal judiciaire de Val de Briey et que vous remplissez les conditions pour le devenir :

- O Être majeur
- O Jouir de ses droits civils et politiques
- O Justifier d'une formation juridique ou d'une expérience professionnelle ou associative en matière juridique d'au moins trois ans,
- O Disposer de compétences qualifiantes pour exercer la fonction de conciliateur : bonne connaissance des institutions, une capacité d'écoute, d'échange, ainsi qu'un intérêt manifeste pour les modes alternatifs de règlement des conflits
- Faire preuve de réserve, d'honneur, de délicatesse, d'exactitude, de probité et de dignité.
- O Ne pas être dans l'un des cas d'incompatibilités suivants :
  - Avoir un mandat électif dans le ressort de la cour d'appel de Nancy dans lequel vous exercez vos fonctions
  - Exercer une activité d'officier public et ministériel (huissier de justice, notaire, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, greffier des tribunaux de commerce)
  - O Exercer une activité judiciaire à quelque titre que ce soit, de façon habituelle ou occasionnelle, quel que soit le lieu d'exercice, ou qui participe au fonctionnement du service public de la justice, notamment les activités d'avocat, expert judiciaire, conseiller prud'homal, juge consulaire, greffier des juridictions judiciaires ou administratives, mandataire judiciaire à la protection des majeurs, assistant de justice, assesseur du pôle social du tribunal judiciaire, délégué du procureur, médiateur de justice, assesseur, conseiller prud'homal...

Vous pouvez adresser votre dossier de candidature :

- Un curriculum vitae
- O Une lettre de motivation
- O Une attestation sur l'honneur selon laquelle il n'existe aucune incompatibilité
- O Les documents relatifs à votre activité professionnelle, vos diplômes et votre expérience juridique

à l'attention du magistrat coordonnateur de la protection et de la conciliation de justice du tribunal judiciaire de Val de Briey soit par voie électronique (accueil-val-de-briey@justice.fr) soit par voie postale (4 rue du Maréchal Foch CS 20139 54150 Val de Briey).